

- DAF/INS;
- SOPECAM;

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE D'OMBESSA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

OMBESSA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

- Affichage;/- Archives/Chrono

DECISION MUNICIPALE N° 05 /DM/C-OMB/SPM/2023

Portant Attribution du marché de l'AAONO N° 03 du 06/03/2023 relatif aux travaux d'extension du réseau électrique sur les tronçons Elma-CETIC Bilingue ; Marche Bliama-Omassa ; Chefferie Guientsing 1-SAR/SM et Boyalang-Edane dans la Commune d'Ombessa.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA

- Vu** La Constitution du Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu** La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu** La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisées ;
- Vu** Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;
- Vu** le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort Territorial ;
- Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;
- Vu** Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu** Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets ;
- Vu** L'Arrêté n°000137/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;
- Vu** Le dossier de l'AAONO N° 03 du 06/03/ 2023 relatif aux d'extension du réseau électrique sur les tronçons Elma-CETIC Bilingue ; Marche Bliama-Omassa ; Chefferie Guientsing 1-SAR/SM et Boyalang-Edane dans la Commune d'Ombessa
- Vu** Le procès-verbal de proposition d'attribution du 11/04/2023 de la CIPM/OMB ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché suivant :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	ETS CAMEROON RENWABLE ENERGY (RENEWCAM) P.B.BOX56 BAMENDA, TEL : 679 18 25 95 TAX PAYER N° : MO22014403437K REGISTRATION N° :RC.BDA.2020B.0000073	TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LES TRONÇONS ELMA-CETIC BILINGUE ; MARCHE BLIAMA- OMASSA ; CHEFFERIE GUIENTSING 1-SAR/SM ET BOYALONG- EDANE dans la Commune d'Ombessa.	Lot unique 41 921 250	49 991 091	90 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- Président CIPM/OMB,
- Affichage/Archives.

Ombessa, le 02/05/2023



Eric Fabrice KEDI MOUKO